

Territoire, armée et défense nationale. De la territorialisation à la projection de forces de l'armée de Terre espagnole, XX^e-XXI^e siècles

JULES RODRIGUES

*UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY - MONTPELLIER 3, LABORATOIRE 3L.AM
jules.rodriguez@univ-montp3.fr*

1. Si aujourd'hui la défense du territoire est conçue comme la défense des frontières extérieures contre un envahisseur éventuel, résultant de l'affirmation et de la consolidation de l'État, l'implantation territoriale de l'armée et le rapport que celle-ci a entretenu avec le territoire national a longtemps dépendu d'une certaine conception de la guerre : guerres offensives, guerres d'invasion et de conquête (les guerres carlistes et les guerres coloniales). La dictature franquiste tirera à sa manière les leçons des conflits armés espagnols pour imposer un quadrillage serré du territoire national et de sa population avant que la réforme militaire de la Transition et la redéfinition des fonctions de l'armée n'imposent une nouvelle conception de la guerre et de l'emploi des Forces Armées, débouchant ainsi sur une nouvelle implantation territoriale. Les enjeux propres au contexte stratégique post-guerre froide poussent les armées occidentales et de l'OTAN à redéfinir leurs rapports non plus seulement à leurs territoires nationaux respectifs mais aussi vis-à-vis du territoire de l'Alliance Atlantique.
2. C'est précisément cette implantation territoriale que nous nous proposons d'interroger, car l'évolution de la nature des conflits et des armements, ainsi que les bouleversements du contexte stratégique international aux XX^e et XXI^e siècles nous amènent à en questionner la nature et la fonction. Répond-elle à des impératifs stratégiques, budgétaires, démographiques, historiques ? Il s'agira donc d'analyser la manière dont l'implantation territoriale de l'armée espagnole s'est adaptée aux impératifs politiques et budgétaires nationaux mais également aux besoins stratégiques internationaux depuis les réformes inabouties de la fin du XIX^e jusqu'au XXI^e siècle. Entre réformes et contre-réformes, l'implantation territoriale de l'armée connaît de nombreuses vicissitudes, des premières hésitations par manque d'un projet clair dans les dernières années du XIX^e siècle, jusqu'aux projets

contraires de la Seconde République et de la dictature franquiste. Durant la Transition, la réforme militaire et l'impératif d'adaptation de l'armée espagnole aux critères de ses homologues occidentales ainsi que l'impact du contexte international des années 1990 motiveront une importante révision de l'implantation territoriale de l'armée. Celle-ci débouchera finalement sur une déterritorialisation des fonctions de l'armée, à la faveur d'une conception expéditionnaire des Forces Armées qui dominera les premières années du XXI^e siècle.

1. L'implantation territoriale de l'armée : entre réforme et contre-réforme (XIX^e-XX^e siècles)

1.1 LA RÉFORME INABOUTIE (1893-1896)

3. Héritée du XVIII^e siècle, la division du territoire en zones militaires n'apparaît réellement qu'en 1822 en application de la *Ley Constitutiva del Ejército* de juin 1821, et sera reprise et modifiée tout au long du XIX^e siècle au gré des changements de gouvernements et de critères politiques et militaires. Parallèlement à l'implantation de cette division du territoire en districts s'élabore une terminologie que les dernières réformes du siècle confirmeront. À partir de la réforme du général José López Domínguez de 1893, on parlera de régions militaires commandées par un *capitán general* ou un *teniente general* (correspondant respectivement au général d'armée et au général de corps d'armée en France). De la même manière, la région militaire correspond à une *Capitanía General*, à l'exception des territoires insulaires et d'outre-mer dont la dénomination variera encore au XX^e siècle (Guaitia Martorell, 1988 ; 137-142).
4. Si le XIX^e siècle se caractérise par une division en 13 ou 14 districts militaires, les réformes successives du dernier quart de siècle procèdent plutôt à la réduction du nombre des districts, depuis les 17 districts (dont 12 péninsulaires) de la *Ley Constitutiva del Ejército* de 1878 jusqu'aux 7 régions militaires péninsulaires de la réforme de 1893. Loin de répondre à une exigence stratégique en adéquation avec les moyens techniques et les infrastructures de transports de troupes à travers le territoire, la réduction du nombre des régions répond plutôt aux faibles possibilités budgétaires. La réforme de 1893, promue par le général López Domínguez, dut d'ailleurs

être reportée de plusieurs mois avant qu'une loi de finances du 5 août 1893 n'autorise son application, effective le 27 du même mois (*Gazeta de Madrid*, 1893 ; 243). La réforme de 1896, menée par Marcelo de Azcárraga, confirme la répartition précédente en y ajoutant une 8e région militaire (la Galice) et en promouvant la nomination au grade de général d'armée (*capitán general*) sur la base de critères personnels et politiques, permettant de placer à la tête des régions des militaires de confiance.

5. Toutefois, de 1878 et jusqu'à la réforme militaire de Manuel Azaña en 1931, tous les gouvernements s'accordent pour maintenir un corps d'armée dans chaque région militaire, composé au minimum de deux divisions. À cette continuité, la réforme de Camilo G. Polavieja, ministre de la Guerre, fait exception. En 1899, prenant acte de la perte des derniers territoires d'outre-mer, il dissout les corps d'armée pour imposer une répartition par divisions, impliquant alors une réduction importante du nombre total de divisions dont pouvait disposer l'armée espagnole, en fonction des possibilités financières. L'exposé des motifs de la loi est, à cet égard, explicite.

La fin de nos guerres coloniales permet de dédier à la réorganisation de l'armée l'attention privilégiée qu'exige une affaire aussi importante pour la vie de la Patrie ; d'une part, il est nécessaire de corriger des déficiences mises en évidence dans les campagnes de Cuba et des Philippines, et de l'autre, de ne pas prendre de retard dans le mouvement que suivent les autres nations, en ce qui concerne l'organisation militaire, [...] en fonction des ressources dont nous pouvons disposer (*Gaceta de Madrid*, 1899 ; 791).

6. Ce sont précisément ces considérations financières et budgétaires qui poussent les réformateurs successifs à ignorer les deux principales recommandations des *tratadistas* militaires : 1. toutes les régions doivent regrouper un nombre équivalent d'habitants de manière à conserver les mêmes capacités de mobilisation le cas échéant ; 2. chaque corps d'armée doit disposer d'un bon réseau ferroviaire et d'un bon système de communications interne pour favoriser une mobilisation et des déplacements rapides vers les points de conflits éventuels. En réalité, le réseau ferroviaire était incomplet et ne permettait pas aux troupes de joindre certains points du territoire (Manzano Ruzafa, 1986 ; 207).

1.2 LA RÉFORME AZAÑA (1931-1933)

7. Ces dernières réformes ont posé les bases de la division territoriale des régions militaires qui seront objet de transformation dans les années 1980

et 1990. Les régions subiront encore de nombreuses modifications avec le transfert de provinces d'une région à une autre ou encore avec le débat sur la dénomination des territoires insulaires (*Comandancias Generales* ou *Capitanías Generales*) qui feront l'objet des réformes des années 1910-1913. Après la promulgation de la *Ley de Bases* de 1918 qui ne modifie pas substantiellement l'implantation territoriale de l'armée, c'est la réforme militaire de Manuel Azaña, entre 1931 et 1933, qui fait entrer l'armée espagnole de plain-pied dans le XX^e siècle.

8. La réforme vise à réduire et rationaliser une armée jugée disproportionnée au regard des capacités budgétaires et des nécessités de la défense nationale. Il s'agit donc de remédier non seulement à la disproportion d'une armée considérée comme inefficace mais aussi à la macrocéphalie qui la gangrène. Ainsi, par décret du 25 mai 1931 et sur la base des expériences d'autres pays d'Europe occidentale, le ministre de la Guerre impose la division comme unité de référence aux dépens du corps d'armée et, trois semaines plus tard, supprimera les régions militaires au profit de trois inspections générales de l'armée. La nouvelle organisation de l'armée espagnole en 1931 implique donc sa réduction de seize à huit divisions, de quatre régiments chacune, la disparition des corps d'armée et des régions militaires, impliquant par conséquent, la disparition des emplois de général d'armée (*capitán general*) et de corps d'armée (*teniente general*). Toutefois, dans la pratique, les divisions organiques étaient implantées sur les territoires des anciennes régions militaires, de même que « dans les moments critiques, [les inspections générales] ne démontrèrent aucune efficacité » (Huerta Barajas, 2016 ; 245). Les exposés des motifs qui introduisent les textes portant réforme de l'armée et de son organisation témoignent en filigrane d'un véritable modèle de défense nationale moderne, adapté aux ressources économiques et aux besoins réels de l'armée.

9. Néanmoins, les régions militaires et les emplois de général d'armée et de corps d'armée furent progressivement rétablis au fur et à mesure de l'avancée des troupes nationalistes, dans le cadre d'une guerre de conquête du territoire. En 1937 sont rétablies les 6e et 8e régions (dont les quartiers généraux sont basés respectivement à La Corogne et à Burgos). Ce retour à la territorialisation de l'armée s'achèvera en 1949 (Guaitia Martorell, 1988 ; 144) et illustrera une volonté certaine de maîtriser le territoire et de le maintenir sous contrôle. Comment s'étonner que les zones restées le plus

longtemps aux mains de la République soient celles où l'on trouve la plus forte concentration d'unités militaires durant toute la dictature ?

1.3 L'ARMÉE FRANQUISTE : UNE ARMÉE D'OCCUPATION

10. En effet, l'organisation territoriale de l'armée durant toute la dictature confirme cette implantation réactualisée pour les besoins spécifiques du régime. Dans les années 1940, et plus encore en 1945, le nouveau régime cherche à obtenir le contrôle total du territoire. L'implantation territoriale de l'armée témoigne de ce besoin de contrôle en même temps qu'elle illustre les points névralgiques pour le régime et les sources d'angoisse. Les troupes sont effectivement réparties de deux manières différentes selon que leur objectif est la défense des frontières extérieures ou la défense contre l'ennemi intérieur. L'implantation est la conséquence de la mission que l'armée se voit confiée. Ainsi, on trouvera des concentrations de troupes près de Gibraltar, pour maintenir à la fois le contrôle du Détroit et la pression sur l'enclave britannique, perçue comme une colonie. Mais aussi près de la frontière portugaise et le long des Pyrénées. En 1945, Franco fortifie la frontière pyrénéenne dans la perspective d'un retournement des Alliés contre l'Espagne qui, s'il ne se matérialise pas, n'empêche pas des troupes de guérilleros de pénétrer en Espagne pour provoquer un soulèvement populaire, notamment dans le Val d'Aran. De nombreuses divisions de l'armée franquiste sont affectées à la défense des frontières extérieures (deux divisions de montagne pour défendre les Pyrénées, notamment) face à une probable incursion de guérilleros appuyés par une puissance étrangère en Espagne (Morcillo Sánchez, 2010 ; 237).
11. L'idée de défense nationale ne recouvre pas uniquement la défense des frontières mais aussi et surtout le contrôle du territoire et de sa population. En effet, au-delà du retour de la division du territoire en neuf *Capitanías Generales* (ou régions militaires), le ministère de l'armée de Terre lança une réforme qui visait à réorganiser les forces terrestres sur le modèle français. L'Instruction Générale n°165-142 du 10 juillet 1965 divisait les Forces Armées en deux ensembles : les Forces d'Intervention Immédiate, d'une part, et les Forces de Défense Opérationnelle du Territoire, d'autre part. Chacune des neuf régions militaires accueillit une Brigade de Défense Opérationnelle du Territoire (BRIDOT) dont la mission principale était la résistance au niveau territorial en articulant « un mouvement de guérilla sur l'arrière-garde de l'ennemi » (Diz Monje, 2010 ; 231). Ces unités avaient

une autre mission : la contre-insurrection dans l'éventualité d'une attaque par les forces du Pacte de Varsovie.

12. C'est dans le cadre des BRIDOT que naissent, en 1966, les Compagnies de Forces Spéciales dont l'objectif est la lutte contre « toutes les missions inhérentes à la guérilla et contre-guérilla et les opérations de guerre subversive et antisubversive » (Diz Monje, 2010 ; 231). Si la raison d'être des BRIDOT était la lutte contre-insurrectionnelle dans le cas d'une agression extérieure, la nature et la rhétorique du régime supposaient que ces unités fussent destinées à lutter aussi bien contre les ennemis extérieurs que contre les ennemis intérieurs. D'autant plus que les BRIDOT et les unités d'opérations spéciales se développent à un moment où l'Espagne doit faire face à une forte mobilisation sociale, notamment dans le milieu universitaire, et à l'influence croissante du Parti Communiste. C'est précisément ce principe de lutte antisubversive qui sera utilisé par le lieutenant-colonel Juan Ignacio San Martín depuis l'Organisation Nationale Antisubversive (OCN – *Organización Contrasubversiva Nacional*) entre 1968 et 1972, et depuis la direction du SECED (*Servicio Central de Documentación*), dépendant directement de la Présidence du Gouvernement. D'après Diz Monje, le lieutenant-colonel San Martín « accorda une attention particulière à la lutte antisubversive dans le domaine universitaire, syndical et ecclésiastique. » (Diz Monje, 2010 ; 235). La réforme militaire entamée par le général Manuel Gutiérrez Mellado cherchera à séparer l'armée de l'action intérieure et de son contrôle du territoire, pour l'affecter exclusivement à la défense extérieure.

2. Réforme militaire et réforme territoriale : enjeux d'une modernisation complexe (1983-2003)

2.1 RECONFIGURATIONS D'UNE ARMÉE FRAGILE

13. Ce modèle de sécurité et de défense du régime sera remis en question pendant la période de transition militaire que le général Gutiérrez Mellado lance à partir de sa nomination comme 1er vice-président du gouvernement aux Affaires de défense en septembre 1976. Les mesures qu'il met en place visent le rajeunissement des cadres de commandement, la revalorisation des salaires des militaires afin de supprimer le recours au *pluriempleo* et

l'invalidation du recours à l'armée dans la gestion des actes de terrorisme, ouvrant ainsi la voie, d'une part, à la professionnalisation complète de l'armée de Terre, et d'autre part, au détachement de l'armée de la gestion des affaires de sécurité intérieure. De manière plus globale, il s'agit de mettre en place une politique de gestion du personnel qui favorise la réduction de la même macrocéphalie qui gangrenait l'armée espagnole au début du XX^e siècle et d'adapter les effectifs aux possibilités économiques et au contexte stratégique régional et mondial.

14. C'est dans ce contexte de réforme militaire totale que s'inscrit, à partir de 1984, la mise en place du plan META (*Modernización del Ejército de Tierra*), plan de restructuration de l'armée, entre 1985 et 1991, basé sur les besoins en effectifs identifiés dans des lois spécifiques. Il s'agit en réalité d'un vaste programme de « rationalisation et de réduction de l'organisation territoriale qui, partant des prévisions de ressources humaines, économiques et matérielles du Plan Stratégique Interarmées (PEC) de 1979, [...] cherchait une armée plus petite et plus adaptée aux possibilités [économiques et budgétaires] » (Ortega Martín, 2008 ; 213). L'application de ce plan implique la réduction du nombre de régions militaires de neuf à six, et deux zones militaires correspondant aux îles Canaries et Baléares. Le plan signe également la réduction du nombre de brigades de 22 à 15, la disparition de la quasi-totalité des brigades DOT et la dissolution de certaines brigades des Forces d'Intervention Immédiate de la dictature : la brigade d'infanterie mécanisée n°11 est d'abord dissoute puis reconstituée à Badajoz en 1985.

15. Au total, une centaine d'unités sont affectées, dont sept brigades, 26 régiments et 35 bataillons, soit une réduction de 90 000 cadres de commandement et 74 500 soldats (respectivement 22% et 30%). Le plan META supprime les *capitanías generales* (1989), entame la réduction de l'armée espagnole, sa modernisation organisationnelle et surtout desserre son emprise territoriale en réduisant le nombre d'unités et de soldats (Ortega Martín, 2008 ; 216).

2.2 MODERNISATION ET DÉPOSSESSION TERRITORIALE

16. Cette dynamique de réduction et rationalisation se poursuivra tout au long des années 1990 sur la base des fondations jetées par le plan META. Il s'agit de rendre l'armée plus opérationnelle dans le but de créer ce qui

deviendra la force d'intervention rapide. Par ailleurs, si l'objectif du premier plan de modernisation visait à rendre l'armée plus adaptée aux nécessités stratégiques du moment, dans un contexte de guerre froide et en fonction des ressources financières, les plans suivants sont dictés presque directement par le contexte budgétaire, les conséquences de la mobilisation des objecteurs de conscience et la fin de la guerre froide. En 1991, le *Congreso de los Diputados* approuve la réduction du temps de prestation du service militaire à 9 mois ainsi qu'un modèle mixte de Forces Armées qui tenant compte de la mobilisation des insoumis et de la réduction du temps de prestation du service militaire vise à promouvoir le recrutement des hommes du rang. Parallèlement, l'accord de Minsk, en décembre 1991, signe la disparition définitive de l'Union Soviétique et, *de facto*, de l'ennemi par excellence.

17. Dans ce contexte, le plan RETO (deuxième plan de restructuration) répond à trois objectifs : 1) moderniser l'organisation de manière à ce que les Forces Armées soient en mesure de répondre rapidement aux nouvelles missions qui peuvent leur être confiées ; 2) réduire le nombre de postes dans la troupe pour s'adapter à la réduction du contingent issu du service militaire ; 3) prioriser les forces de réaction rapide. Commence à apparaître une nouvelle conception de l'emploi et des missions de l'armée : une armée perçue et organisée comme une force expéditionnaire, bien qu'à ce stade de la réforme, l'idée ne soit encore qu'embryonnaire. Les premières opérations extérieures donnent le ton dans cette vaste réorganisation de l'armée espagnole : Yougoslavie, Kosovo, Proche et Moyen Orient. Les nouvelles missions et fonctions de l'armée donnent à voir le chemin parcouru et celui qu'il reste à parcourir. En effet, dans les années 1990 commencent à se structurer des forces binationales ou multinationales hors OTAN tels que l'Eurocorps ou la force amphibie hispano-italienne. Parallèlement, conséquence de la disparition de l'Union Soviétique et du Pacte de Varsovie, l'OTAN procède également à sa mue pour une meilleure adaptation au nouveau contexte stratégique.

18. Dans un tel contexte, le plan RETO cherche à poursuivre la politique de réduction des effectifs pour obtenir des Forces Armées plus agiles et flexibles, promouvoir des forces d'intervention rapides et orienter la structure vers la projection de forces. Toutefois, en raison de la rapidité et de l'importance des bouleversements qui émaillent les premières années 1990, le plan RETO montre rapidement ses insuffisances. D'autant plus que son application est freinée par des restrictions budgétaires qui ralentissent la

modernisation matérielle, la montée de l'objection de conscience et de l'insoumission, qui militent pour la suppression du service militaire, les difficultés de recrutement de soldats professionnels et un modèle de Forces Armées à l'horizon 2000 qui ne survivra pas à l'annonce de la suspension du service militaire en mai 1996 par le nouveau président du gouvernement, José María Aznar.

2.3 LA DÉTERRITORIALISATION DE L'ARMÉE

19. Ce sont précisément les bouleversements du contexte stratégique mondial qui obligeront, à travers le plan NORTE (troisième et dernier plan de restructuration de l'armée), à approfondir cette perspective qui confirmera la disparition définitive de la défense opérationnelle du territoire au profit de la constitution de forces d'action rapide. En 1997, les six régions militaires qui subsistaient encore sont réduites à quatre, réduction qui affecte aussi le nombre de bases, de garnisons et d'unités. Ainsi, des 5 divisions et 15 brigades qui composaient l'armée de Terre jusqu'au milieu des années 1990, ne restent plus qu'une division et 12 brigades (dont huit sont réellement opérationnelles). Le processus de déterritorialisation sera complété par la disparition des régions militaires qui donneront naissance à une *Dirección de Acuartelamientos* (anciennement la région centre, autour de Madrid) et trois *Subinspecciones* (*Pirenaica, Norte, Sur*), division qui rappelle d'ailleurs les inspections générales que la réforme de Manuel Azaña avait mises en place entre 1931 et 1933. Cette nouvelle structure, censée favoriser la projection de force, illustre, sur le plan territorial, la division de l'armée en trois entités complémentaires : *Cuartel General, Fuerza* et *Apoyo a la Fuerza*, qui reste encore aujourd'hui la structure de l'armée de Terre, après la modification de la structure de cette dernière.
20. En 1998, le général José Antonio García González déclarait que « l'objectif du changement était particulièrement clair : transformer une armée territoriale en une autre dotée d'une grande capacité de projection » (García González, 1998 ; 108). À l'aube du XXI^e siècle, la réforme militaire avait dépossédé l'armée de son emprise sur le territoire et la population pour l'ancrer dans les exigences stratégiques du moment, en orientant ses missions vers les missions extérieures, nouvelle modalité d'action militaire. L'armée est ainsi rejetée vers la défense des intérêts vitaux de la nation, à l'extérieur des frontières, en même temps que ces nouvelles fonctions amènent une révision de l'organisation confirmant la déterritorialisation de

l'armée. Sur le plan symbolique, le Livre Blanc de la Défense, publié en 2001, propose un bilan d'une transition militaire et de la défense longue et complexe que l'on peut appréhender en deux étapes : une période de réforme militaire proprement dite (1976-1989) et une seconde étape d'adaptation au nouveau contexte et aux nouvelles exigences de participation internationale (1989-2003). Prenant acte de ces transformations structurelles et doctrinales, la *Revisión Estratégica de la Defensa* (2003) dessine les contours de la dernière grande réforme de l'armée pour la restructurer sur la base des acquis des restructurations précédentes et l'adapter plus complètement encore aux enjeux spécifiques du XXI^e siècle.

3. Territoire et forces armées : les défis du XXI^e siècle

3.1 DÉFENSE DU TERRITOIRE EUROPÉEN

21. Alors que les réformes de l'armée et de la défense nationale issues de la Transition à la démocratie parachèvent la modernisation de l'armée espagnole et son intégration dans les structures internationales de défense, la *Revisión Estratégica de la Defensa* (2003) apparaît tout à la fois comme le point d'orgue d'un processus réformateur initié une vingtaine d'années plus tôt mais également comme un programme pour de nouvelles réformes. En effet, la déterritorialisation menée durant les années 1990 ainsi que la pleine professionnalisation de l'armée (symbolisée par la suspension du service militaire obligatoire) découlent non seulement d'une modernisation nécessaire mais également d'une adaptation au nouveau panorama géopolitique et stratégique que la fin de la guerre froide a fait apparaître.
22. Les plans de restructuration évoquaient déjà la nécessité de développer des Forces Armées plus mobiles, disponibles et flexibles. Lors du sommet de Washington, l'OTAN prend acte des transformations du panorama stratégique et approuve le concept stratégique du 24 avril 1999 qui met l'accent sur l'interopérabilité des Forces Armées de l'Alliance et la forte probabilité d'interventions en dehors du territoire national :

Étant donné que les forces de l'Alliance peuvent être appelées à opérer au-delà des frontières de la zone de l'OTAN, il faut disposer de moyens souples, mobiles, rapidement déployables et aptes à soutenir des opérations prolongées, pour faire face aux risques de prolifération (OTAN, 1999).

23. La multiplication des opérations extérieures (humanitaire ou de maintien de la paix) après les attentats du 11 septembre 2001, que ce soit sous mandat de l'ONU, de l'OTAN ou de l'UE, a démontré l'utilité du caractère expéditionnaire pour des missions d'ampleur et de durée très variables. Toutefois, bien que cette dimension ne soit pas remise en question, l'invasion de l'Ukraine par la Russie, en février 2022, a obligé les États-Majors occidentaux à envisager une guerre d'invasion. L'OTAN multiplie, depuis une dizaine d'années, les exercices de grande ampleur (*Brilliant Jump*, *Trident Juncture*, *Steadfast Defender*) sur le front Est, dans les pays Baltes, en Pologne, mais aussi en Roumanie ou en Norvège. Ils visent à entraîner les Forces Armées alliées, dans le cadre de la force de réaction rapide de l'OTAN et à agir contre une invasion éventuelle du territoire de l'Alliance par la Russie.

3.2 L'ARMÉE ET LES BOULEVERSEMENTS CLIMATIQUES : LE RETOUR AU TERRITOIRE

24. Par son appartenance à l'OTAN et son implication dans la construction européenne, l'Espagne participe régulièrement à ses exercices. Mais parallèlement, l'armée espagnole a retrouvé le chemin de son territoire national avec la création d'une nouvelle unité militaire en 2005 : la *Unidad Militar de Emergencias*, spécialisée dans la gestion des catastrophes naturelles. Sa création découle de l'article 15.3 de la loi 5/2005 de la Défense Nationale, qui dispose que :

Les Forces Armées, conjointement avec les Institutions de l'État et les Administrations Publiques, doivent préserver la sécurité et le bien-être des citoyens en cas de risques graves, de catastrophe, calamité ou autres nécessités publiques, conformément à la législation en vigueur (*BOE*, 2005, 10).

25. Reprenant le principe de la force expéditionnaire, l'UME est basée aux quatre coins du territoire espagnol mais dispose d'une implantation territoriale bien moindre que celle de l'armée de Terre. Si l'essentiel de ses forces ainsi que son quartier général se situent autour de Madrid, les 5 bataillons d'intervention qui composent cette nouvelle unité se trouvent à Madrid (1^{er} bataillon), Séville (2^e bataillon), Valence (3^e bataillon), Saragosse (4^e bataillon) et León (5^e bataillon). Chaque bataillon peut intervenir, en cas d'activation, dans les provinces et communautés environnantes relevant de sa compétence. L'activation ne se fait qu'à partir d'un certain degré de gravité, mais ces dernières années, les statistiques de la Protection Civile

montrent que la UME est de plus en plus activée. Le bilan d'activité entre 2007 et 2024 montre que, même si la UME intervient en cas d'inondations graves, chutes de neige et autres catastrophes naturelles, l'essentiel de ses interventions concerne la lutte contre les incendies de forêt, lesquels sont, pour la plupart, d'origine criminelle. En effet, sur 687 interventions enregistrées entre 2007 et février 2024, 489 concernent des incendies de forêt (*Ministerio de Defensa, 2024*).

26. La création, le fonctionnement et les missions assignées à la UME tissent un nouveau lien entre armée et territoire et, de manière générale, entre armée et société. Ses interventions, souvent brèves suivant le principe de forces expéditionnaires, témoignent d'un rapport renouvelé au territoire où la nature devient un adversaire potentiel non pas seulement pour l'habitat humain ou animal mais également pour le tissu économique. Ce faisant, l'armée constitue l'un des instruments de lutte contre les signes du changement climatique en cherchant à en minimiser les conséquences. C'est un nouveau conflit qui s'ouvre dans lequel la défense militaire n'est plus la seule compétente et illustre, parallèlement, ses liens avec la sécurité humaine et environnementale.

Conclusion

27. Finalement, le XX^e siècle espagnol a connu une transformation spectaculaire dans le rapport qu'a entretenu l'armée de Terre avec le territoire national. Une conception très territorialisée de la défense témoigne non seulement de la permanence de la guerre sur le territoire national mais reflète aussi les angoisses et la faiblesse d'un État qui sait ne pas contrôler son territoire. La faiblesse structurelle de l'État espagnol au XIX^e siècle explique aussi l'omniprésence de l'armée en politique et sa présence sur le territoire comme une organisation territoriale qui se superpose aux découpages déjà existants (administration civile ou ecclésiastique). À l'inverse, la solidité de l'État et la subordination des Forces Armées au gouvernement civil favorise l'émergence d'une structure propice à la projection de forces en dehors du territoire national.
28. Néanmoins, ces vingt dernières années de nouvelles menaces ont émergé impliquant les Forces Armées. La guerre en Ukraine a poussé les armées européennes à s'interroger sur leurs capacités à répondre aux défis

posés par une guerre classique d'invasion où le territoire retrouve son importance. Ce même conflit pose la question des capacités occidentales à supporter un conflit de haute intensité en même temps qu'il illustre les modalités des conflits modernes et la manière dont les belligérants instrumentalisent l'information (et la désinformation), les réseaux sociaux et les nouvelles technologies militaires (notamment les drones armés et l'intelligence artificielle). Les avancées technologiques ont également ouvert de nouvelles perspectives dans de nouveaux territoires tels que l'espace et le cyberspace.

Bibliographie

Concept stratégique de l'Alliance Atlantique, *Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)*, 23-24 avril 1999. Disponible en ligne : https://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_27433.htm

Concept stratégique de l'Alliance Atlantique « Engagement actif, défense moderne », *Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)*, 19 novembre 2010. Disponible en ligne : https://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_68580.htm

DIZ MONJE Juan Carlos, « La guerra irregular en el marco de la defensa operativa del territorio (1965-1975) », *Fuerzas Armadas y Políticas de Defensa durante el franquismo*, PUELL DE LA VILLA Fernando, ALDA MEJÍAS Sonia (dir.), Madrid, IUGM/UNED, 2010, p. 217-235.

GARCÍA GONZÁLEZ José Antonio, « El Plan NORTE en perspectiva », *Ejército*, n°695, Número Extraordinario, décembre 1998, p. 108-111.

GUAITA MARTORELL Aurelio, « Capitanes y capitánías generales », *Revista de Historia Militar*, n°65, 1988, p. 125-172.

HUERTA BARAJAS Justa Alberto, *Gobierno y Administración Militar en la II República española (14 de abril de 1931/18 de julio de 1936)*, *Boletín Oficial del Estado*, 2016.

Ley Orgánica del Estado, 1/1967, de 10 de enero de 1967, *Boletín Oficial del Estado*, n°9, 11 janvier 1967, p. 466-477.

Libro Blanco de la Defensa, Madrid, Ministerio de Defensa, 2000.

MANZANO RUZAFÁ María de Gádor, « La cuestión de los distritos militares durante la regencia de doña María Cristina de Habsburgo (1885-1902) », *Revista de Historia Militar*, n°61, 1986, p. 201-212.

MORCILLO SÁNCHEZ Emilio, « Planes militares al exterior durante el primer franquismo », *Los ejércitos del franquismo (1939-1975)*, PUELL DE LA VILLA Fernando, ALDA MEJÍAS Sonia (eds.), Madrid, IUGM/UNED, 2010, p. 209-242.

Orden DEF/708/2020, de 27 de julio, por la que se desarrolla la organización básica del Ejército de Tierra, *Boletín Oficial del Ministerio de Defensa*, n°152, 29 juillet 2020, p. 18583-18597.

Real decreto de 22 de marzo de 1893, *Gaceta de Madrid*, n°82, 23 mars 1893, p. 985-986.

Real decreto de 27 de agosto de 1893, *Gaceta de Madrid*, n°243, 31 août 1893, p. 784.

Real decreto de 31 de mayo de 1899, *Gaceta de Madrid*, n°155, 4 juin 1899, p. 791-793.

Real decreto 247/2001, de 9 de marzo, por el que se adelanta la suspensión de la prestación del servicio militar, *Boletín Oficial del Estado*, n°60, 10 mars 2001, p. 8974-8975.

Revisión Estratégica de la Defensa, Madrid, Ministerio de Defensa, 2003.

Unidad Militar de Emergencias, Ministerio de Defensa. Disponible en ligne : <https://www.defensa.gob.es/ume/>